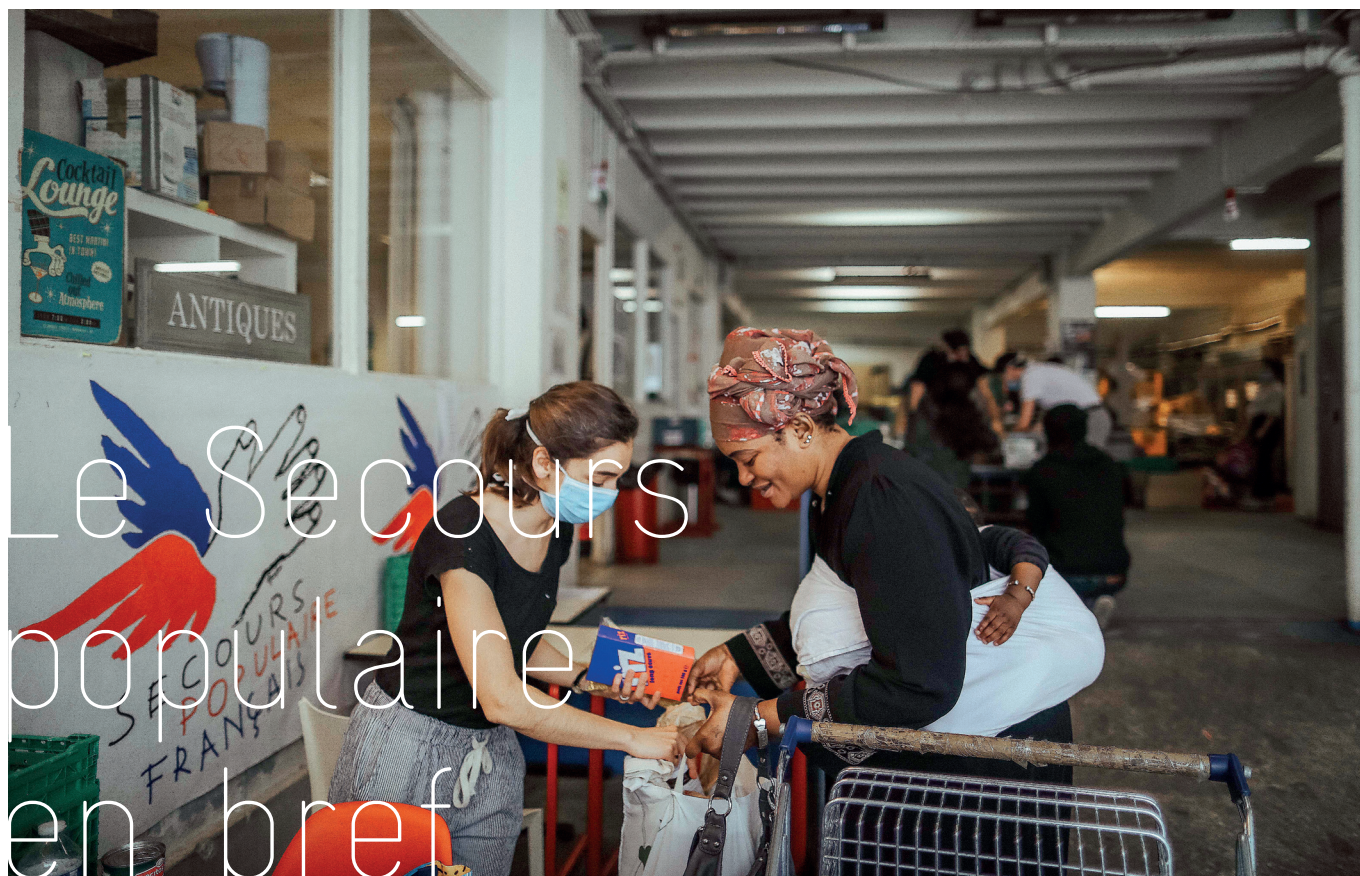




Construisons une solidarité populaire et durable à l'échelle de la planète

Devenir partenaire





Jour après jour, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit ici comme ailleurs pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie.

Nous sommes populaires avant tout

Issu du peuple, animé par lui, il est né en 1945 et a reçu pour héritage la riche tradition d'entraide. Depuis toujours, il promeut une relation d'égal à égal véritablement unique, basée sur des échanges mutuels d'apprentissage. S'il n'y a pas d'assistés au Secours populaire, c'est qu'il n'y a pas non plus d'assistants. Ceux qui reçoivent et ceux qui soutiennent sont les mêmes - et tous s'enrichissent mutuellement. L'accueil y est inconditionnel : on y rapproche des individus de toutes générations, de toutes origines sociales, culturelles ou religieuses.

Nous faisons fructifier les talents et le sens de l'initiative

Le Secours populaire accueille tous les talents, parce que tous sont utiles. L'association intervient dans toutes les dimensions de la détresse humaine. C'est ce que proclame sa devise : « Tout

ce qui est humain est nôtre ». Pour ce faire, elle valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action : au Secours populaire, personne n'attend qu'on lui dise quoi faire et chacun s'inscrit librement dans une dynamique collective. Les bénévoles se mobilisent pour collecter des ressources sous toutes leurs formes, lesquelles constituent l'essentiel de ses moyens pour développer la solidarité. Tous sont des collecteurs unis par un élan commun.

Nous donnons à chacun le pouvoir d'agir

Ainsi, partout dans le monde entier, le Secours populaire rend possible la solidarité. Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action, à s'émanciper, à vivre la solidarité au sein d'une association chaleureuse, naturellement ouverte, où la convivialité est toujours présente.

Partout, nous agissons sur le terrain

Le Secours populaire est présent partout sur le terrain. Au bout de la rue, mais aussi au bout du monde, il agit. En France, l'association est profondément décentralisée et chacun peut ainsi agir : actions d'urgence, actions dans la durée, accompagnement global, sur

les plans matériel, alimentaire, médical, moral, juridique, de la formation, de l'insertion sociale et professionnelle, ainsi que de l'accès aux droits, à la culture et aux loisirs, au numérique, etc. Mais il ne saurait y avoir de frontières infranchissables entre les êtres humains. Aussi, dès qu'un drame humain se produit en Europe ou dans le monde, un appel aux dons financiers est lancé et des aides sont apportées pour répondre au plus vite aux besoins. Mais là encore, pallier les problèmes nés de ces situations d'urgence ne suffit pas. C'est donc l'avenir qui est aussi envisagé, en concertation avec les partenaires locaux partageant les mêmes valeurs que notre association. Ce sont eux les mieux à même d'identifier les besoins des populations dans le respect de leur culture. Ils peuvent ainsi agir efficacement et dans la durée.

Nous sommes des rassembleurs

Clairement désireux d'une transformation sociale, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

Le Secours populaire et ses ressources

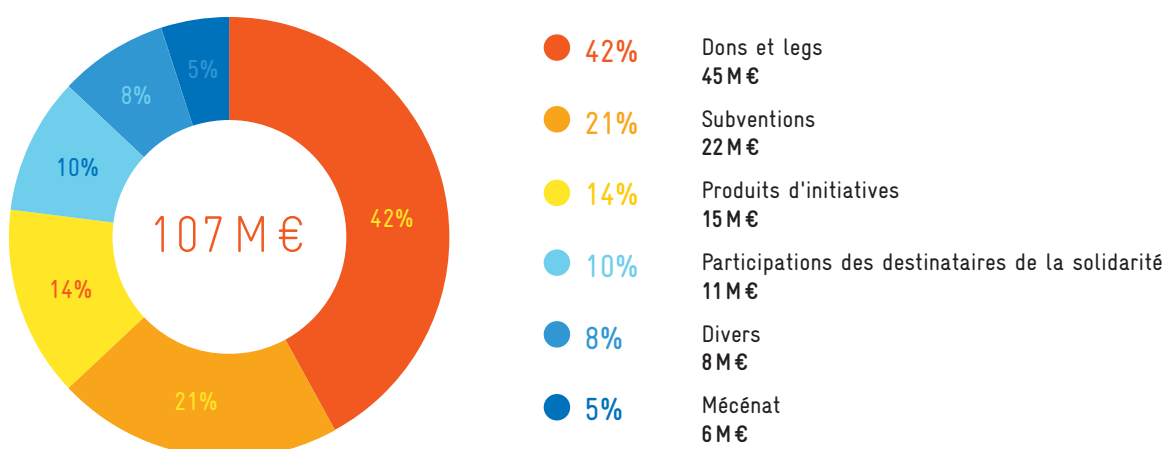
LA PANDÉMIE DU COVID-19 a encore aggravé les inégalités sociales. Les pauvres sont encore plus pauvres et de nouvelles catégories de personnes ont basculé dans la précarité. Pour y faire face, les collecteurs bénévoles redoublent d'efforts. Les ressources financières sont essentielles pour leur permettre d'agir en France comme partout dans le monde. Votre soutien est précieux. Il change le cours de la vie de millions de personnes. Pour 100 euros investis, l'équivalent de 246 € est généré grâce à l'effet levier de votre don : celui-ci nous permet de mobiliser des dons matériels ou de services, du mécénat de compétences, du bénévolat ainsi que d'autres partenaires privés ou publics.

L'effet multiplicateur de la solidarité

Avec 100 € de recettes financières, le SPF a réalisé pour 246 € d'actions de solidarité matérielle et financière en France et dans le monde.



Les ressources du Secours populaire*



*Chiffres 2020, hors fonds spécifiques liés à la crise sanitaire.



Pourquoi devenir partenaire ?

Donner en confiance

Le Secours populaire est membre du Comité de la Charte du Don en Confiance, un organisme d'agrément et de contrôle des associations faisant appel à la générosité du public. Il réunit plus de 90 associations et fondations. Il a pour objectif de promouvoir la transparence et la rigueur de la gestion pour permettre le « don en confiance. » Il a élaboré une charte de déontologie et donne son agrément aux organisations qui s'engagent volontairement à la respecter et à se soumettre à ses contrôles.



Forte implantation territoriale

Le SPF est présent sur tout le territoire à travers 98 fédérations, 656 comités locaux, 1256 espaces de solidarité. Il va à la rencontre des personnes qui ne peuvent pas ou n'osent pas venir, notamment avec des "solidaribus", permanences mobiles ou par l'intermédiaire des personnes relais que sont les 87 000 collecteurs bénévoles. En Europe et dans le monde, le SPF agit avec un réseau d'organisations partenaires dans 80 pays, sur tous les continents.

Bénéficier d'une défiscalisation

Pour les entreprises, les versements au titre du mécénat ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu ou les sociétés égale à 60 % de leur montant, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % du chiffre d'affaires HT de l'entreprise, si ce dernier est plus élevé. L'excédent de versement est reportable sur les cinq exercices suivants.

Dans le cas de dons matériels ou d'une offre de prestation, le Secours populaire français établit des reçus fiscaux basés sur la valorisation fournie par l'entreprise.





Témoignage

« Notre partenariat avec le Secours populaire nous a permis de développer notre engagement sociétal tout en répondant à une réelle demande de nos salariés : s'impliquer dans des projets d'intérêt général. Nous avons choisi de nous engager auprès du Secours populaire car ses missions correspondent aux valeurs que nous souhaitons partager au sein et en dehors de l'entreprise. Ce partenariat nous permet ainsi de mobiliser nos salariés mais également l'entreprise et nos clients. »

Philippe,
dirigeant d'entreprise



Témoignage

« Nous sommes partenaires du Secours populaire depuis 2016. Nous avons débuté avec la campagne des Pères Noël verts. Le partenariat a ensuite grandi autour de la campagne Vacances, des actions Urgences Covid et enfin sur un volet plus européen. Les actions menées sont concrètes, utiles et riches de sens. Ce partenariat a trouvé sa place au sein de l'entreprise auprès de tous les services, comme une évidence. Il a permis aux salariés de se mobiliser et de participer ensemble à des actions notamment au profit des enfants et des familles aidées par le Secours populaire. C'est un plaisir et une grande satisfaction pour moi de le voir se développer année après année. »

Armelle,
salariée

Comment vous engager côtés du Secours populaire



Faire un don financier

Le don financier permet à l'association d'orienter les dépenses le plus efficacement de manière à soutenir les nombreuses actions du Secours populaire et le fonctionnement quotidien de son réseau.

L'arrondi sur salaire ou l'arrondi en caisse

L'arrondi sur salaire offre la possibilité à vos salariés de contribuer à la solidarité par un micro-don prélevé directement sur leur salaire. L'arrondi en caisse propose le même principe à vos clients lors de leur passage en caisse. Pour accroître son impact RSE, l'entreprise peut choisir d'abonder ce dispositif.



Mettre en place un produit- partage

Le produit-partage est une manière de nous soutenir et une opération de communication efficace. Il permet d'associer l'un de vos produits au Secours populaire, en reversant une partie du prix d'un bien ou d'un service à l'association en communiquant auprès de vos clients.

Mettre à disposition du matériel ou des services

Les dons matériels, comme les denrées alimentaires, les vêtements ou les produits d'hygiène nous permettent de répondre aux besoins essentiels exprimés par les personnes nécessitant un soutien concret. La mise à disposition de locaux ou de véhicules, l'abandon de créance sur une vente matérielle ou de service sont autant de façons de soutenir l'association. Le Secours populaire peut valoriser ces dons en nature via un reçu fiscal.



r aux ilaire ?

Impliquer vos salariés

Vos salariés peuvent aussi vouloir s'impliquer plus concrètement auprès du Secours populaire. Famille de vacances, bénévole lors d'une Journée des oubliés des vacances ou pour faire des paquets-cadeaux dans les magasins... Les façons de s'engager ne manquent pas. Des collectes financières, de jouets neufs au moment de Noël, de vêtements neufs, de chèques-déjeuners ou autres peuvent aussi être organisées au sein de votre entreprise. L'organisation de challenges internes permet de se mobiliser pour l'association et de générer un soutien financier de l'entreprise. De telles initiatives impliquent vos salariés dans votre politique RSE. Vous pouvez aussi mettre à disposition du Secours populaire des salariés en mécénat de compétences.



Relayer nos appels aux dons « Urgences »

Le Secours populaire lance à chaque fois que c'est nécessaire des appels aux dons financiers, lors de situations d'urgence : inondations, incendies, séismes, conflits... pour faire parvenir la solidarité aux personnes sinistrées, via nos fédérations départementales ou nos partenaires dans le monde. Face à l'accroissement de ces situations, le fonds d'urgence du SPF permet ainsi d'amorcer les opérations d'aide et de secours sans délais, avant l'arrivée des dons. Pour y contribuer, vous pouvez relayer les appels à la générosité auprès de vos salariés, de vos clients, voire de les abonder.



Avec vous, agissons.

Prenez contact avec le Secours populaire près de chez vous.



secourspopulaire.fr

Pour les entreprises, les versements au titre du mécénat ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu ou les sociétés égale à 60 % de leur montant, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % du chiffre d'affaires HT de l'entreprise, si ce dernier est plus élevé. L'excédent de versement est reportable sur les 5 exercices suivants.